MAIRIE DE LA CADIERE D'AZUR **DEPARTEMENT DU VAR**

CDG83
Arrivée n°
NUM2023-1471NUM
enregistrée le 21/02/2023

ARRETE DU MAIRE
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE

d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe

ANNEE 2023

Le Maire,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifiant le décret n°88-552 du 06 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 avec effet du 01/01/2017 fixant la durée de carrière applicable à ce grade,

Vu le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 avec effet du 01/01/2017 fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade,

Vu la délibération du 14 avril 2022 fixant le taux d'avancement de grade, prise après avis du Comité Technique,

Vu le tableau annuel d'avancement au grade établi par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L132-10, L522-4, et L522-23 et suivants du code général de la fonction publique,

Vu l'avis de l'autorité territorial du 01/01/2023,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2023.

Nom et Prénom	**Echelon**	Promouvable en date du
ARMBRUSTER Géraldine	6	01 septembre 2023
RUSSO Aurélie	6	01 septembre 2023
THAURIN Gislaine	6	01 septembre 2023

ARTICLE 2 :Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis :
-Président du Centre de Gestion,

Ampliation adressée au :
-Comptable de la Collectivité.

Fait à La Cadière d'Azur, le 01/01/2023

Le Maire, René JOURDAN

Le Maire,
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
-informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

MAIRIE de LA CADIERE D'AZUR 83 (VAR)